



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC  
RAPPORT FINANCIER 2020

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'année 2020 sera déposé lors de la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 19 avril 2021 à 20 h au 435, 1<sup>re</sup> rue du Pied-de-la-Montagne (Salle communautaire) **si les mesures sanitaires le permettent**, sinon par vidéoconférence. Veuillez noter qu'une présentation du rapport financier sera faite par la firme DCA, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ, INC., lors de cette séance.

DONNÉ à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 19<sup>e</sup> jour de mars 2021.

Chantal Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 19<sup>e</sup> jour de mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour de mars 2021.

Chantal Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière